



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- absents : 6
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 32
- vote pour : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et un et le 29 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Étaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME FERRE, M. MERLEY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Étaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. LE MAIRE), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A M. NAVARRO), M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME GODEAS), MME. CABERO (POUVOIR A KAREN GREGOIRE).

Étaient absents excusés : M. PUGET

M. PHILIPPE GARDE est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/92

Objet : Remise gracieuse de frais de restauration scolaire et de services périscolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter la remise gracieuse de la dette totale de la Famille MICALLEF pour un montant de 1898,54 € correspondant à des prestations du Guichet unique.

Cette annulation est justifiée par l'état de santé critique de Mme Micallef, couplé d'un changement brutal de situation familiale qui, de fait, a engendré des difficultés d'ordre administratif et financier.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05 OCT. 2021

ID : 031-213105612-20211005-D_2021_92-DE

Décide :

A l'Unanimité,

- D'adopter la remise gracieuse de la dette totale de la Famille MICALLEF pour un montant de 1898,54 € correspondant à des prestations du Guichet unique.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire
Isabelle GODEAS



- Transmis le 05 OCT. 2021
- Affiché le 05 OCT. 2021